

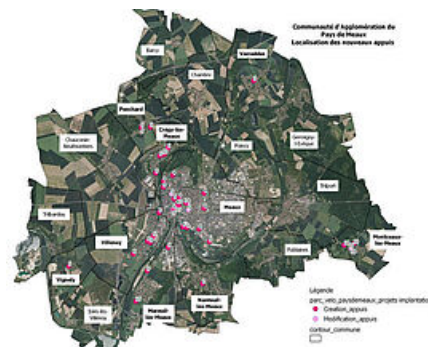
Garer son vélo en Pays de Meaux

Engagée dans une véritable démarche de promotion des modes de déplacements doux dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local de Déplacements, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux a installer des arceaux vélos sur tout le territoire.

La première phase de déploiement concerne 43 sites, représentant plus de 200 appuis vélos, dans les 9 communes qui ont souhaité s'associer à la démarche : Crégy-lès-Meaux, Mareuil-lès-Meaux, Meaux, Monceaux-lès-Meaux, Nanteuil-lès-Meaux, Penchard, Varreddes, Vignely et Villenoy.

Les dispositifs sont signalés grâce à la pose d'une signalétique particulière, à l'exception des 10 sites situés dans le centre ancien de Meaux qui, compte tenu des exigences d'intégration du mobilier urbain soumis à l'Architecte des Bâtiments de France, auront une forme circulaire, similaires à ceux déjà en place.

D'autres besoins, évoqués par les communes depuis le lancement de la consultation, sont à l'étude et pourraient être validés lors d'un Conseil Communautaire, pour une pose des arceaux dans la continuité de ceux déjà arrêtés ou à une date ultérieure.



La pose des 218 premiers arceaux vélos a été réalisée dans les communes suivantes :Crégy, Mareuil, Meaux, Montceaux les meaux, Nanteuil, Penchard, Varreddes, Vignely et Villenoy.